

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2022 - VILLE

Le Budget Primitif fait suite au Rapport d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 22 novembre dernier.

Depuis la mise en place en 2020 de politiques de confinement des populations dans le monde, les prévisions économiques ont radicalement changé le paysage conjoncturel. La chute d'activité enregistrée en 2020 en France n'est comparable à aucune période d'après-guerre, par son intensité et sa brutalité.

L'économie française connaît cependant en 2021, comme l'économie mondiale, une période de rebond marquée qui a permis de gommer une bonne partie de l'écart qui s'était créé avec le niveau d'activité antérieur à la crise sanitaire.

Si les ménages et les entreprises ont globalement pu passer la crise à ce jour, ce sont les pouvoirs publics qui ont vu le déficit exploser en mettant en œuvre un ensemble de mesures d'urgences à l'économie, tout en faisant face à un surcroît exceptionnel de dépenses dans le domaine sanitaire et à la baisse de recettes publiques liées à la moindre activité. Les dépenses de soutien d'urgence ont pesé sur le déficit public à hauteur de 70 milliards d'euros en 2020 et ne devraient pas beaucoup diminuer en 2021 du fait de la persistance de la situation sanitaire et du coût du plan de vaccination. Les dépenses seraient en revanche ramenées à 8 milliards d'euros en 2022.

Après un creusement de déficit à 9,1 % du PIB en 2020, le gouvernement anticipe un maintien du déficit à un niveau élevé en 2021 (8,4 % du PIB) en raison de la poursuite des mesures d'urgence et de la montée en charge du plan de relance. Le solde public reviendrait à 4,7 % -4,8 % du PIB en 2022, sous l'effet du rebond de l'activité et de l'extinction des mesures d'urgence.

La dette publique, quant à elle s'est établie à 97,5 % du PIB en 2019 et se stabiliserait autour de 115 points de PIB à moyen-terme (2024-2027).

Concernant l'impact pour les collectivités, le projet de loi de finances pour 2022 n'a que peu d'impact immédiat sur les collectivités locales.

Le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans se poursuit incluant une augmentation de 350 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), notamment pour financer les contrats de relance et de transition écologique.

Les dotations aux collectivités resteront stables. C'est surtout la réforme des indicateurs financiers qui aura l'impact le plus important pour les collectivités dans les années à venir. De nouvelles ressources sont intégrées dans le calcul du potentiel fiscal et le calcul de l'effort fiscal sera centré uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

L'impact sera dans un premier temps neutre, un coefficient de neutralisation étant mis en place à hauteur de 100 % en 2022.

Concernant Thionville, la préparation du budget 2022 s'inscrit dans la perspective des politiques d'investissement à mener pour atteindre le cap « Thionville 2030 ». 7 projets emblématiques visent ainsi à accompagner la croissance démographique de la ville et à améliorer la qualité de vie des riverains. Pour ce faire, la ville de Thionville se lance à nouveau dans une maîtrise de ses coûts de fonctionnement post COVID, afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires à l'investissement d'aménagement et à la mise à niveau de ses équipements, sans toucher à la fiscalité.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré ce budget 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, à hauteur de 82.993.567,20 € (contre 83.269.266,21 € en 2021).

Les chiffres clés :

➤ Section de fonctionnement	53,96 M€
➤ Section d'investissement	29,03 M€
Total Budget	82,99 M€

L'équilibre du budget primitif 2022

BP Ville 2022	
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Dépenses réelles 48.024.276,51 €	Recettes réelles 53.418.333,20 €
Amortissement 3.500.000,00 €	Excédent 2021 exercice non clôturé
Autofinancement 2.434.056,69 €	Mouvements d'ordre 540.000,00 €
Total 53.958.333,20 €	Total 53.958.333,20 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
Travaux, mobilier, matériel 17.853.424,00 €	Subventions, dotations, cessions, divers 12.603.713,46 €
Dette (remboursement du capital) 7.568.810,00 €	Nouveaux emprunts 7.424.463,85 €
Mouvements d'ordre 3.613.000,00 €	Mouvements divers 3.073.000,00 €
	Amortissements 3.500.000,00 €
	Autofinancement 2.434.056,69 €
Déficit n-1 (001) exercice non clôturé	Excédent n-1 (001) exercice non clôturé
	Excédent 2021 (1068) exercice non clôturé
Total 29.035.234,00 €	Total 29.035.234,00 €

1. L'évolution des principaux postes budgétaires

1.1. Section de Fonctionnement

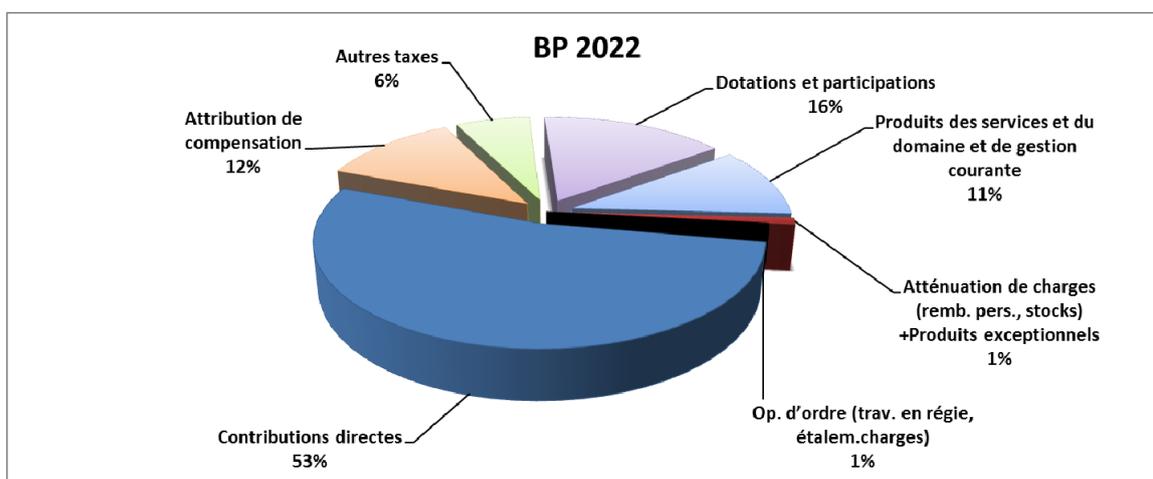
La section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Thionville s'équilibre en dépenses et en recettes à 53,96 M€ en 2022 (mouvements d'ordre et mouvements réels), soit une diminution de 0,29 % par rapport à 2021. A périmètre constant, à savoir en retirant les dépenses liées au transfert du Budget de l'eau, des reliquats de budgets liés au transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville » (C.A.P.F.T.) et à la mutualisation, la diminution est de plus de 11,7 % depuis 2014.

1.1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Thionville sont constituées par la fiscalité directe à hauteur de 53,00 %, par la D.G.F. versée par l'Etat pour 9,41 %, par l'attribution de compensation pour 11,81 % et par l'ensemble des prestations facturées dont l'exploitation des services publics culturels, sportifs, éducatifs et sociaux pour 10,90 %.

Le tableau ci-dessous présente les principales natures de recettes et leur évolution :

Recettes	BP 2021	BP 2022	Evolution 2022 par rapport à 2021
Contributions directes, Attribution compensation et autres taxes	37.893.790,00 €	38.429.755,00 €	1,41 %
Dotations et participations	8.903.394,00 €	8.588.655,20 €	-3,54 %
Produits des services et du domaine	5.590.115,00 €	5.279.795,00 €	-5,55 %
Autres produits de gestion courante	620.178,00 €	602.828,00 €	-2,80 %
Produits financiers et exceptionnels	91.429,00 €	70.300,00 €	-23,11 %
Atténuation de charges (remb. personnel, stocks)	335.222,00 €	447.000,00 €	33,34 %
Op. d'ordre (tvx en régie, étalement charges)	680.000,00 €	540.000,00 €	-20,59 %
Excédent reporté	Sans objet	Sans objet	
Total	54.114.128,00 €	53.958.333,20 €	-0,29 %



- **La poursuite des contraintes pesant sur les recettes des collectivités**

Si l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas touchée par une nouvelle contribution au redressement des Finances publiques depuis 2018, son enveloppe reste constante. Les augmentations de la population au niveau national s'impactent par conséquent de manière négative sur les autres territoires (écrêtement).

La part de l'écrêtement est ainsi estimée à 120.000,00 € pour la Ville en 2022.

Les compensations d'exonération, versées au titre des taxes foncières et de la Contribution Economique Territoriale, servent encore de variable d'ajustement au périmètre de l'enveloppe normée qui fixe le montant global des dotations versées. Le bloc communal et le bloc départemental seront cependant épargnés. Le gouvernement justifie ce choix par le tonus de la TVA revenant aux régions en remplacement de la D.G.F.

Le montant des compensations d'exonération serait ainsi globalement stable à 2.620.000,00 euros en 2022.

- **La fiscalité stabilisée après l'augmentation nécessaire de 2016**

Il est prévu une très légère augmentation du produit des contributions directes afin de tenir compte du produit de fiscalité perçu en 2021 et de la variation physique des bases liée aux constructions sur le territoire thionvillois. La taxe d'habitation étant supprimée progressivement, le pouvoir de changement des taux ne concerne plus que la taxe foncière.

Il est ainsi prévu que la taxe foncière restera inchangée.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est estimée, quant à elle, en hausse de 7,14 % (1.500.000 €) compte tenu de la poursuite du dynamisme du territoire malgré la crise sanitaire et des résultats des exercices antérieurs (de 1,6M€ en moyenne avec un pic à 1,9M€ en 2018 et 2020).

- **L'attribution de compensation**

Le montant de l'attribution de compensation est identique au montant budgété en 2021, suite à la baisse intervenue en 2021. En effet, il avait été décidé au cours de l'exercice 2020 de ne plus effectuer de refacturation entre les deux collectivités concernant la mutualisation des services, mais d'en intégrer le coût par la diminution de l'attribution de compensation.

Cette décision a été prise afin d'optimiser le Coefficient d'Intégration Fiscale de la C.A.P.F.T., et a diminué en conséquence l'attribution de compensation 2020 et 2021.

Le montant budgété en 2022 a été estimé en fonction du coût réel de la mutualisation des exercices 2020 et 2021.

Le montant de l'attribution de compensation est ainsi estimé à 6,37 M€.

- **Des recettes tarifaires différenciées**

Les recettes tarifaires concernent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public, des revenus des immeubles et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration scolaire, les entrées du théâtre et du cinéma (...).

Les recettes tarifaires et produits de gestion courante s'élèvent à 5,9 M€ en 2022, soit une diminution importante de 5,28 % par rapport à 2021.

Cependant cette diminution masque des modifications importantes.

La crise sanitaire suite à la perte de plus d'un million d'euros en 2020, a eu à nouveau un impact négatif en 2021 du fait de la fermeture de certains équipements culturels et sportifs et de la

moindre fréquentation. Ces recettes devraient cependant se redresser par rapport à 2020 et 2021, avec un niveau toujours fragile par rapport aux années précédentes.

Les évolutions principales à la baisse sont les suivantes :

- Une diminution importante des recettes d'entrées et de la vente des objets dérivés de certains équipements culturels : les recettes d'entrées au Cinéma la Scala chutent encore de 17,21 %, celles de Puzzle de 39,33 % et celles du musée de 52,63 %. Les recettes du théâtre (vente de billets et location de la salle de spectacles) sont stables par rapport au BP 2021, mais en augmentation par rapport à l'ajustement effectué au budget supplémentaire et s'élèvent à 116 k€ ;
- Les recettes d'inscription du Conservatoire poursuivent leur baisse afin de s'ajuster au réalisé de 2021 (-13 k€) ;
- Une diminution à hauteur de 8,70 % de la refacturation des charges de personnels au C.C.A.S. afin de s'ajuster au réalisé 2021 ;
- Une diminution des remboursements de charges des locaux mis à disposition avec notamment la taxe foncière du Domaine de Volkrange qui n'est plus refacturée au délégataire du fait de la résiliation du contrat. En outre, la Ville ne percevra plus la redevance versée antérieurement par V.T.F. ;
- Une diminution importante des ventes de bois (- 20,49 %) liée à la fluctuation du marché ;
- Les recettes des services périscolaires et de la restauration scolaire sont en baisse de 8,43 % du fait de la moindre fréquentation des équipements ;
- Les entrées au musée ou la vente de produits dérivés culturels sont aussi prévues en diminution au vu de la réalisation actuelle ;
- Les recettes liées aux marchés de Noël et à « Rives en fête » ;

Sont stables, les produits suivants :

- Les recettes liées au stationnement payant, après la baisse de 40 % intervenue entre 2020 et 2021 ;
- Les recettes liées aux locations de salles, au camping municipal et aux concessions ;
- Les recettes de concessions ;
- Les droits liés à l'occupation du domaine public.

Sont cependant en hausse, les produits suivants :

- Une augmentation du remboursement des frais refacturés au Centre Funéraire et des refacturations effectuées pour les services communs ;
- Les recettes perçues au titre du forfait post-stationnement ;
- Une augmentation des droits liés à l'occupation du domaine public et notamment versés par le Groupement d'intérêt Economique de la Gare Routière de Thionville.

• **Les autres produits**

Le remboursement sur rémunération du personnel (sécurité sociale ...) augmente de 60 000,00 €. En effet, plus de 180 000,00 euros ont déjà été perçus en 2021 à fin novembre.

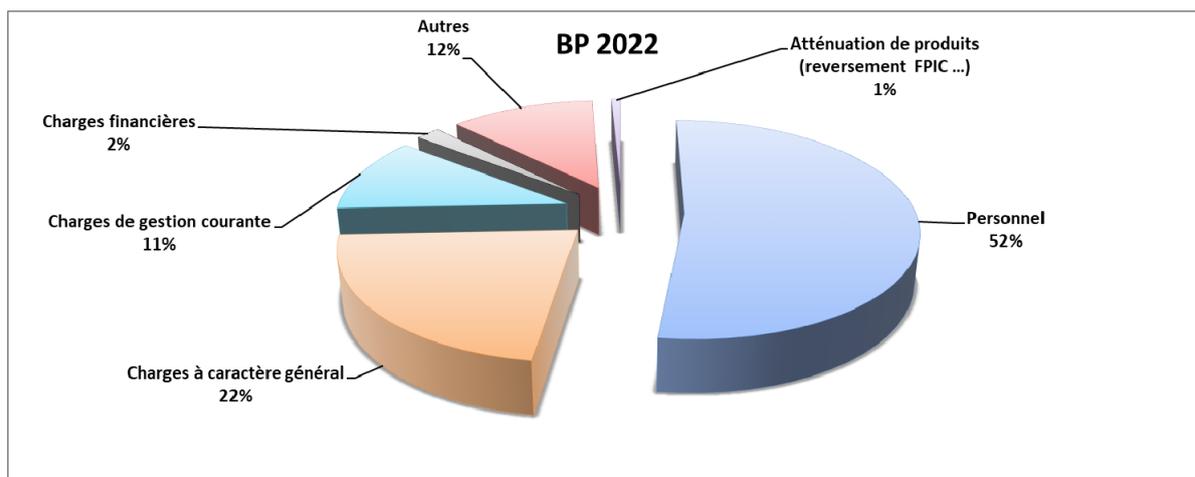
La taxe locale sur la publicité extérieure devrait diminuer très légèrement (-10 k€).

Les produits financiers et exceptionnels sont en forte diminution. Cela résulte de recettes à percevoir par le FISAC en 2021 et qui ne sont pas prévues en 2022.

1.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente les principales natures de dépenses (dépenses d'ordre y compris) :

Dépenses	B.P. 2021	B.P. 2022	Evol/2022 par rapport à 2021
Personnel	28.668.965,00 €	28.156.100,00 €	-1,79 %
Charges à caractère général	12.153.356,00 €	11.947.087,56 €	-1,70 %
Charges de gestion courante	6.693.098,79 €	6.008.838,95 €	-10,22 %
Charges financières	1.260.600,00 €	1.066.100,00 €	-15,43 %
Charges exceptionnelles	309.385,00 €	340.350,00 €	10,01 %
Autres (dépenses imprévues, amortissements, etc...)	3.475.000,00 €	3.600.000,00 €	3,60 %
Atténuation de produits (reversement recettes CAF, TF ZAC, taxe de séjour. ...)	333.800,00 €	405.800,00 €	21,57 %
Virement à la section d'investissement	1.219.923,21€	2.434.056,69€	99,53%
Total	54.114.128,00 €	53.958.333,20 €	-0,29 %



• Les charges de personnel

Les frais de personnel constituent toujours le premier poste de dépenses pour la Ville de Thionville avec un montant de 28 M€ budgété en 2022, soit 58,63 % des dépenses réelles de fonctionnement. Des efforts significatifs ont permis une diminution de la masse salariale ces dernières années. Cet effort réel pour contenir les charges est important au vu des éléments indépendants de la volonté de la commune comme l'augmentation mécanique de ce poste de dépenses de l'ordre de 1,5 % chaque année. L'évolution mécanique s'explique en particulier par l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » (G.V.T.) par lequel la rémunération des agents augmente automatiquement en fonction de leur ancienneté et de leur évolution de carrière.

La masse salariale 2022 s'affiche en diminution de 1,79 % et correspond à l'objectif de diminution d'une quinzaine d'E.T.P. C'est en effet sur ce poste que l'effort doit être particulièrement maintenu pour 2022 et les exercices suivants. Chaque départ en retraite ou en mutation doit être l'occasion d'interroger l'opportunité d'une réorganisation interne de nos services et un redéploiement des

ressources humaines pour compenser les départs dans les secteurs stratégiques, ainsi qu'une montée en compétence de l'ensemble des agents.

- **Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses réalisées par la Ville pour acquérir des fournitures, du matériel, des fluides ou des services. Cet ensemble de dépenses représente un volume de 11,95 M€ en 2022 pour la Ville de Thionville, soit une diminution de 1,70% par rapport à 2021.

En raison de leur nature, ces différentes dépenses évoluent naturellement à des rythmes distincts.

La question de la transition écologique et de la transition numérique deviennent des enjeux phares de la municipalité. Le budget consacré à la transition écologique est ainsi renforcé pour accompagner la montée en puissance du Comité de Transition Ecologique.

La Ville compte en outre développer en partenariat avec l'Etat et la C.A.P.F.T. le travail de fond des conseillers numériques, dont la mission est l'appropriation des outils numériques par les habitants les plus éloignés en matière de pratique.

Un budget a également été créé pour accompagner la mise en place de la Maison des Projets, qui s'installera début 2022 en centre-Ville pour assurer un rôle d'information et de concertation avec la population sur la mise en place des projets et l'appropriation par la population de ce nouvel espace public. L'accompagnement de la ville à la redynamisation du Cœur de Ville se poursuit avec l'accompagnement financier de l'Office du Commerce et le développement d'animations en cœur de Ville.

Le choix de remplacer la location de la patinoire par un autre dispositif (luge ...) permet à l'inverse de limiter le coût de location et les frais de fonctionnement de fluides. Il est prévu en outre de développer des partenariats financiers afin de limiter le coût du marché de Noël.

La fermeture en 2021 du café bar au Puzzle entraîne la suppression du budget de 25.000,00 € pour les achats alimentaires.

En 2020 et 2021, la Ville avait adhéré au dispositif « Colo Apprenantes » afin d'aider les jeunes dans les quartiers. Au vu de la moindre réussite du dispositif en 2021 et du relais pris par les Centres Sociaux, il a été acté la suppression du dispositif en 2022.

En 2021, avait été prévue une manifestation importante sur Napoléon outre l'exposition sur le bicentenaire de l'anniversaire de Napoléon. En 2022, ce budget est revu à la baisse mais permettra la création d'une exposition sur les Gaulois.

Si les travaux de démolition-reconstruction du gymnase municipal et de la salle Jean Burger ont généré des frais supplémentaires en fonctionnement en 2021 avec la location temporaire d'une structure extérieure (115.000,00 €), la location d'une citerne et l'achat de fioul pour la chauffer (25.000 €), il a été proposé la délocalisation du Salon à l'Envers dans des locaux existants pour l'exercice 2022.

La crise sanitaire engendre toujours un coût important avec des dépenses de nettoyage complémentaires, d'achats de masques pour les agents de la Ville ou encore de gel hydro-alcoolique ...).

Les autres variations les plus marquantes à la hausse concernent la consommation de gaz et d'électricité (+4,42 %), les fournitures non stockées (+4,63 %) et notamment l'achat de gazons, engrais et peinture pour l'entretien des stades, les charges locatives et de copropriété (+34,52 %), les réparations et maintenance des bâtiments communaux (+10,61 %), les assurances (+7,33 %), les études (+63,55 %), les autres frais divers (+33,05 %), les catalogues et imprimés (+6,94 %), les transports d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition prévue sur « les Gaulois » (+98,77 %), les

frais de fourrières automobiles (+29,36 %), les frais de réception (+15,85 %), les cotisations (+16,24 %), les frais de gardiennage (+34,94 %), les frais de nettoyage des locaux (+16,95%).

Les dépenses d'eau 2022 sont stables.

Les postes en baisse concernent essentiellement l'achat de prestations (-18,15 %) et notamment la diminution des contrats de cession de l'Adagio et du théâtre, de l'alimentation (-19,78 %), les fournitures administratives (-2,72 %), l'achat de livres (-4,52 %), les fournitures scolaires (-28,46 %), les petites fournitures (-94,68 %), les locations mobilières (-20,63 %), les abonnements (-10,43 %) et la formation (-15,01 %), les frais d'honoraires (-12,83 %), et les taxes à verser au CNC (-11,32 %) du fait de la baisse des recettes d'entrée au Cinéma.

- **Les charges de gestion courante**

Ce poste budgétaire comporte notamment les subventions de fonctionnement versées aux associations et les participations obligatoires. Elles diminuent de 10,22 % en 2022.

Les subventions aux associations diminuent de 11,6 % avec la participation des associations à l'effort d'économie souhaité par la Ville. La diminution la plus importante concerne l'Amicale du personnel avec une partie des prestations désormais prise en charge directement par la Ville. Les centres sociaux sont aussi mis à contribution notamment ceux ayant une base financière solide.

Une partie de l'AEJ (Accueil Enfance Jeunesse) est notamment reversée au C.C.A.S. avec l'augmentation des activités proposées à la Maison des Quartiers. La mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale entraînera certainement des modifications dans la répartition des enveloppes financières entre les centres sociaux et la Ville.

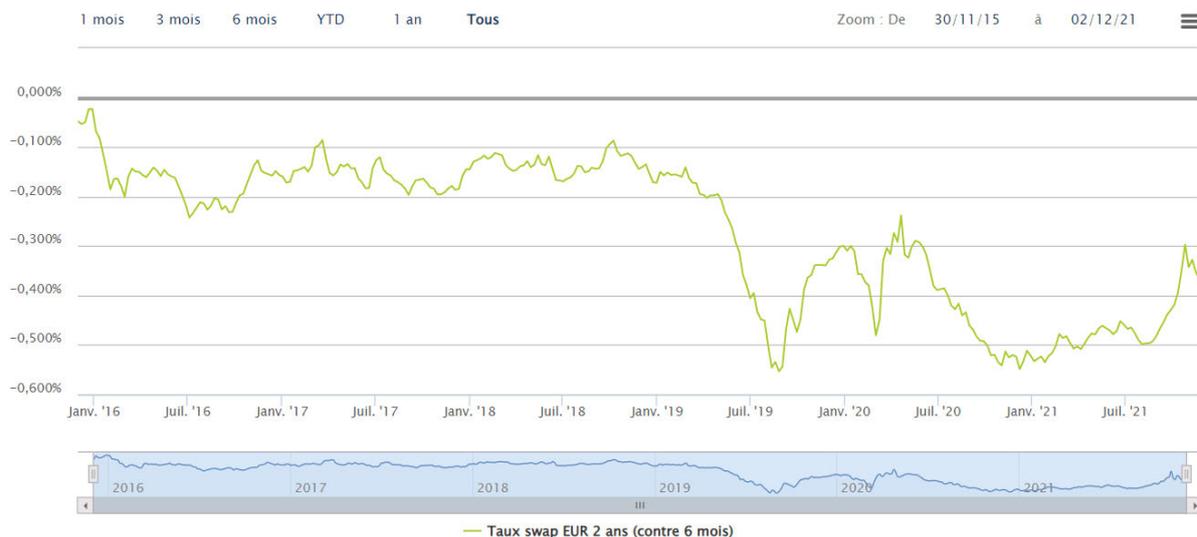
La subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. diminue quant à elle de 220.000,00 €. Cet effort est permis par le redéploiement des crédits dans la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Senior, et par le désendettement opéré depuis quelques années, ayant amélioré la situation financière du C.C.A.S..

Les charges de gestion du théâtre (versement aux organismes de production des recettes encaissées) sont globalement stables à hauteur de 210.000,00 € (également en recettes).

- **Les charges financières**

Les frais financiers correspondent aux dépenses effectuées par la Ville pour rembourser les intérêts des emprunts qu'elle a souscrits et pour financer les outils de gestion de sa trésorerie. En 2022, le budget est prévu à hauteur de 1,07 M€, soit une baisse de 15,43 % par rapport à 2021 et de 46,71 % par rapport à 2016 (-934k€).

La baisse importante de ces charges financières est permise à la fois par l'anticipation de taux d'intérêts sur les marchés financiers qui devraient rester à des niveaux historiquement bas en 2022, et par les désendettements opérés depuis 2015.



- **Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles sont en augmentation (+10,01 %).

Cette augmentation est liée au soutien de la Ville au projet Equinox porté par le NEST.

Est toujours prévue une provision pour remboursement des spectacles du théâtre en cas d'annulation du fait de la conjoncture sanitaire.

Les subventions exceptionnelles sont quant à elles en légère augmentation.

- **Les atténuations de produits**

Les atténuations de produits augmentent fortement de 21,57 %.

Le reversement conventionnel de fiscalité entre la Ville et la C.A.P.F.T. concernant la recette de taxe foncière des ZAC (notamment Metzange-Buchel) en développement augmente en effet de 41,3 %.

La dépense liée au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) est à nouveau budgétée en partie depuis 2019 avec la prise en charge par la Ville du F.P.I.C. d'un montant estimé à 270.000,00 € pour 2022. En effet, il a été acté entre la C.A.P.F.T. et les communes que les excédents de la compétence déchets, précédemment compensés par la prise en charge du F.P.I.C. par la C.A.P.F.T. diminueraient progressivement pour disparaître au bout de 10 ans.

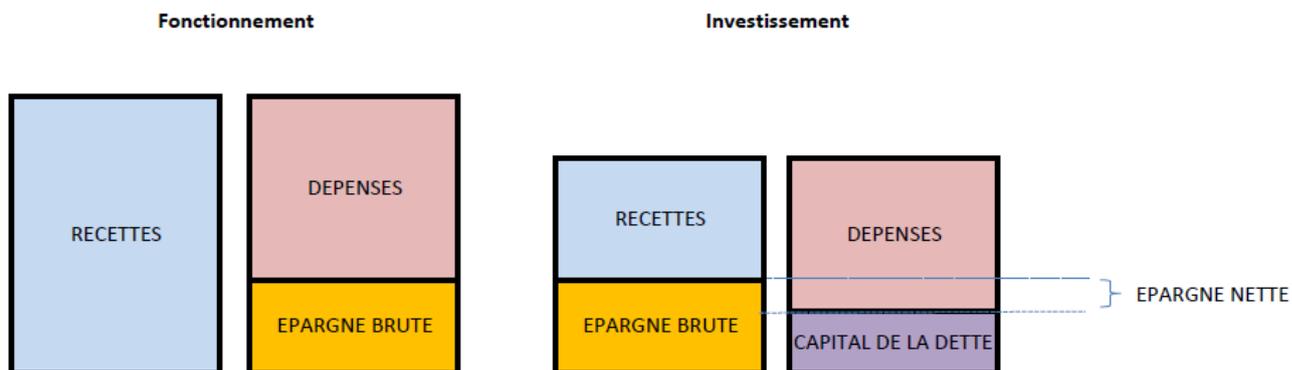
La dépense liée au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est ainsi amenée à augmenter ces prochaines années pour être prise en charge pleinement par la Ville d'ici 2026.

- **L'autofinancement**

L'autofinancement (ou épargne brute) correspond à l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles (hors recettes et dépenses d'ordre) dégagé par la section de fonctionnement.

Pour 2022, il s'élèvera à 5.394.056,69 €, en augmentation de 37,78 % par rapport à 2021, du fait de l'effort important mené sur les dépenses de fonctionnement de la Ville.

Afin de dégager de l'autofinancement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est impérative pour la Ville, compte tenu des contraintes qui continuent de peser sur ces recettes.



1.2. La section d'investissement

Les opérations d'investissement s'inscrivent dans la volonté de transformer la ville pour l'adapter à son attractivité nouvelle, au changement climatique par le biais d'une orientation nouvelle en termes de transition écologique, au besoin de ses habitants en matière d'accès numérique, et aux usages sur son domaine public. Le budget 2022 s'inscrit pleinement dans le programme politique fixé par la mandature à venir et défini dans le projet « Thionville 2030 ».

Le volume du budget d'investissement 2022 est similaire à 2021.

Ce niveau d'investissement permet de financer des équipements structurants pour la Ville tout en gardant le lien avec la capacité financière de la ville et des collectivités territoriales de même strate démographique.

1.2.1. Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les principales natures de dépenses :

Dépenses	B.P. 2019 (hors reports)	B.P. 2020 (hors reports)	B.P. 2021 (hors reports)	B.P. 2022 (hors reports)	Evolution 2022/2021
Dépenses d'équipement brut	14.230.133,00 €	19.723.271,00 €	17.067.088,21 €	16.407.750,00 €	-3,86 %
- dont frais études, insertions, logiciels, etc.	715.000,00 €	673.220,00 €	482.000,00 €	278.000,00 €	-42,32 %
- dont acquisitions	9.900.430,00 €	6.535.779,00 €	7.197.048,27 €	8.310.350,00 €	15,47 %
- dont travaux et opérations	3.614.703,00 €	12.514.272,00 €	9.388.039,94 €	7.819.400,00 €	-16,71 %
Subventions d'équipement versées	502.500,00 €	522.300,00 €	630.050,00 €	1.265.674,00 €	100,88%
Rembt. emprunts et dettes assimilées	7.587.800,00 €	7.502.650,00 €	7.978.000,00 €	7.568.810,00 €	-5,13 %
Dépenses imprévues	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	0,00 %
Déficit Investissement n-1	- €	- €	- €	- €	
Avance Lot. Petite Lor.-St Exupéry + A.N.R.U. + divers	0,00 €	365.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	0,00 %
Autres dépenses (txv.en régie, écritures patrimoniales, etc)	2.990.000,00 €	3.505.000,00 €	3.300.000,00 €	3.613.000,00 €	9,48 %
Total	25.460.433,00 €	31.768.221,00 €	29.155.138,21 €	29.035.234,00 €	-0,41%

Les nouvelles dépenses d'équipement brut, qui s'élèvent à 16,4 M€ correspondent à la fois à des poursuites et à des nouvelles opérations.

Outre l'objectif de maintenir une épargne nette positive et une capacité de désendettement maîtrisée, les axes prioritaires s'inscrivent dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement sur les 5 prochaines années.

Le budget 2022 s'attachera à poursuivre les objectifs fixés pour la nouvelle mandature, à savoir lancer le projet « Thionville 2030 », tout en permettant la transformation urbaine, écologique et numérique du Thionville de demain.

- **Une nouvelle ambition pour la Ville : le projet Thionville 2030**

Aménagement urbain :

Le budget 2022, prévoit de poursuivre l'aménagement de la place Sainte-Anne et la rénovation du haut du quartier de la Côte des Roses dans le cadre de l'ANRU 2 (2.2M€). L'objectif de ce nouveau programme de renouvellement urbain est d'ouvrir le quartier sur lui-même et son environnement en mettant en valeur les espaces publics. Le projet Côte des Roses/Bel Air doit permettre d'améliorer les connexions du quartier avec la ville en ouvrant les impasses, en créant une continuité entre le haut et le bas du quartier. Une promenade urbaine respectueuse de l'écologie et de l'environnement sera créée à terme en plantant de nouveaux arbres, tout en sauvegardant les existants (mail piétonnier).

Dans le cadre des travaux envisagés pour la ZAC Rive Gauche, la ville de Thionville prévoit de transformer ce quartier de friche en un nouveau quartier écoresponsable avec 1 000 logements, quelques commerces et l'accès à des services. Il est prévu de laisser sur site l'implantation du NEST qui doit faire l'objet d'une reconstruction complète dans une programmation en phase avec l'évolution de son activité, en partenariat avec la Région et l'Etat. En 2022, seuls des crédits pour le Procès Verbal d'Arpentage sont budgétés (5k€). L'étude avant concours puis les crédits de travaux feront l'objet d'une inscription à compter de 2023.

De même, des premiers travaux et des études nécessaires seront inscrits pour le démarrage du projet d'urbanisation de la rive Droite pour un total de 505k€ (études et annuités de remboursement à l'EPFGE). Ce projet d'urbanisation vise la restructuration du quartier afin de créer 1 300 logements situés à proximité immédiate de la gare, permettant un accès direct aux transports en commun sous toutes ses formes et aux circuits « mode doux ». L'accessibilité des flux piétons vers le centre-ville sera facilitée dans ce nouveau quartier grâce à la création de la passerelle et du futur pont du BHNS, qui verra le jour en 2022.

Action Cœur de Ville

En 2022, le plan Action Cœur de Ville se prolonge après l'ouverture de la passerelle de l'Europe et l'installation du mur végétalisé rue du Vieux Collège. Le partenariat avec l'IUT et l'Aguram sur les problématiques d'enquêtes et de concertation sera renforcé et le soutien à l'Office du Commerce se pérennise, au vu des très bons résultats de l'année 2021 (en 18 mois, 45 ouvertures de commerces pour 14 fermetures). Les études se poursuivent également concernant la création des îlots de fraîcheur, notamment dans l'îlot rue Brûlée, en lien étroit avec l'EPFGE.

C'est essentiellement le suivi du gymnase municipal et de la salle Jean Burger qui concentre les crédits Action Cœur de Ville, avec un investissement 2022 à hauteur de 3,47M€.

- **Thionville au cœur de la transition écologique**

Ambition phare pour la municipalité dans le cadre de mandat, la question de la transition écologique sera au cœur de tous les futurs investissements, tant dans les projets Thionville 2030 que pour l'ensemble des travaux réalisés par la Ville.

Dans un premier temps, une attention particulière est apportée en matière de gestion du patrimoine végétal : hausse importante du budget en matière de travaux sylvicoles (193k€), travaux de sécurisation des jardins familiaux, mise en place d'une gestion numérique du patrimoine arboré de la ville afin de protéger les arbres remarquables.

En outre, la ville développera en 2022 et durant les 5 années suivantes, une modernisation de son arrosage qui se veut désormais intelligent : piloté à distance et de manière automatisée, afin de réduire les consommations d'eau et d'adapter la fréquence au besoin des plantations.

Des crédits sont aussi prévus pour développer le concept de « cour d'école résiliente » et de lutte contre les îlots de chaleur, afin de végétaliser une partie des cours d'école aujourd'hui particulièrement imperméables.

La question de la mobilité est également au cœur du programme de transition écologique, et en 2022 verra se poursuivre le travail concernant la facilitation de l'usage des modes doux : subventions à Mob d'Emploi (29,5k€) et à l'achat de vélos électriques pour les particuliers (3k€), développement du plan vélo (100k€) ayant vocation à développer les pistes cyclables et à sécuriser davantage l'existant, en lien avec les travaux du BHNS.

Enfin, la ville souhaite s'engager dans une adaptation de ses bâtiments à la problématique de la consommation énergétique d'une part et à celle de la gestion des déchets d'autre part. La première phase de changement des menuiseries de l'hôtel de ville démarrera en 2022 pour un montant de 780.000,00 €, suite à l'étude menée en 2020 et 2021.

- **Thionville au cœur de la transition numérique**

Afin d'accompagner au mieux les usages et la transformation de la société, la ville s'appuie sur ce second pilier de la transition numérique pour répondre aux enjeux de la population.

Le portail citoyen (15k€), permettant l'accès numérique à tous les services de la ville, mais également le suivi des demandes, sera déployé au cours de l'année qui vient. De la même manière, les modalités de saisines des différentes instances de démocratie participative (Comité de Transition écologique, Conseil des Sages et cercles des frontaliers) seront développées de manière dématérialisée. Ce portail sera accessible depuis le site internet de la ville (40k€), qui fera l'objet d'une refonte totale dans l'année afin de s'adapter à cette nouvelle offre de service.

Du point de vue de la modernisation de l'administration, des crédits sont également développés afin de faire face aux enjeux en matière de gestion électronique des documents et de l'archivage (43k€), de RGPD et de cyber sécurité (18k€) qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur des institutions au vu du développement des attaques numériques sur les administrations.

- **Aménagement de l'espace public**

L'année 2022 est marquée par la mise en œuvre d'une enveloppe d'investissement dite récurrente de 6 millions d'euros qui permettra la rénovation de la voirie et des différents bâtiments de la Ville, afin de réaliser des investissements préventifs mais également l'isolation des bâtiments, dans l'optique de réduire sa consommation énergétique.

Dans la poursuite de son programme de rénovation des équipements scolaires, la ville prévoit ainsi pour 2022, 500.000,00 € d'investissements au profit des enfants de la Ville en plus de la sécurisation des abords de l'école de Guentrange.

Le programme AD'AP, démarré en 2017, se poursuit et sera inscrit dans le budget 2022 pour un montant de 410 k€. Il fait l'objet d'une programmation pluriannuelle et d'une montée en puissance jusqu'en 2025.

Afin d'augmenter le confort et le cadre de vie de la population, le budget consacré aux réparations de voirie et à la modernisation de l'éclairage public est maintenue en 2022 à un niveau similaire (1,45M€) permettant une meilleure circulation et une plus grande maîtrise de l'énergie.

Financés par les lotisseurs, deux Projets Urbains Partenariaux sont également prévus, l'un à la Malgrange (800 k€) et le second route d'Escherange à Oeuorange (55k€). L'investissement, réalisé par les services de la ville, fait l'objet de remboursements de la part des promoteurs.

Le budget 2022 abonde (550 k€) également le financement prévu auprès de la Ville de Terville du Rond-Point du Pat, qui fluidifie le trafic et l'accès aux deux villes.

La sécurisation du carrefour, route du Konacker à Beuvange-sous-St-Michel est également prévue à hauteur de 450k€.

Enfin, la ville concrétisera l'aménagement par un promoteur du site de la CRS36 aujourd'hui abandonné, par le biais d'un rachat à l'EPFGE, puis d'une vente au promoteur qui sera retenu par commission.

1.2.2. Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les principales natures de recettes :

Recettes	BP 2019 (hors reports)	BP 2020 (hors reports)	BP 2021 (hors reports)	BP 2022 (hors reports)	Evolution 2022/2021
Emprunts et dettes assimilées	7.546.134,80 €	13.900.500,00 €	12.400.500,00 €	7.425.163,85€	-40,12 %
Subventions	4.042.312,00 €	5.439.779,00 €	4.391.894,00 €	5.206.613,46 €	18,55 %
Dotations et fonds divers (F.C.T.V.A., T.A)	2.300.000,00 €	2.500.000,00 €	2.350.000,00€	2.500.000,00 €	6,38 %
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Produits des cessions	3.341.700,00 €	1.622.500,00 €	1.067.821,00 €	3.986.400,00 €	273,32 %
Virement de la section de fonctionnement	3.080.286,20 €	2.105.442,00 €	1.219.923,21 €	2.434.056,69 €	99,53 %
Amortissements	2.950.000,00 €	3.000.000,00 €	3.375.000,00 €	3.500.000,00 €	3,70 %
Autres recettes (opér.d'ordre et divers)	2.200.000,00 €	3.200.000,00 €	4.350.000,00 €	3.983.000,00 €	-8,44 %
Total	25.460.433,00 €	31.768.221,00 €	29.155.138,21 €	29.035.234,00 €	-0,41 %

Le virement de la section de fonctionnement s'établit à 2,4 M€ en 2022 en forte augmentation par rapport à 2020 et 2021. Celui-ci, avec les amortissements, traduit l'effort fourni par la collectivité pour dégager des marges de manœuvre en investissement, soit 5,9 M€ en 2021.

Les subventions concernent les aides sollicitées et notifiées sur des opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage communal et du produit estimé pour les amendes de police (200 k€) non encore notifiées par l'Etat. Ce produit est estimé en forte baisse du fait de la crise sanitaire et de l'ajustement au vu du réalisé 2021.

Les principales subventions concernent :

- Subvention de l'Etat, du département et de la Région pour la démolition-reconstruction du gymnase municipal : 2 579 k€ ;
- Subvention de l'Etat et du FEDER pour la construction de la passerelle mode doux (solde) : 1 306 k€ ;
- Subvention de l'Etat pour le changement des menuiseries de l'hôtel de Ville : 183 k€ ;
- Subvention de l'Etat dans le cadre de l'ANRU (aménagement Sainte Anne, financement des postes de chargés de mission) : 445 k€ ;
- Subvention de la fédération française de football pour les travaux concernant les vestiaires de la Plaine : 24k€ ;

- Subvention de la région pour des études relatives au NEST et à la Rive droite : 20k€ ;
- Participation du Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de distribution Publique d'Electricité (S.I.S.C.O.D.I.P.E.) (redevance R2) : 50 k€ ;
- Subvention du Centre National du Cinéma pour le renouvellement de projecteurs à la Scala : 90 k€ ;
- Subvention de la CAF pour les travaux du périscolaire de Guentrange : 57 k€ (solde) ;
- Subvention de l'agence de l'eau et de la région pour la restauration du circuit de l'eau au parc de Volkrange : 144 k€ ;
- Participation par des partenaires extérieurs pour la création d'un mini-terrain synthétique stade de Buchel : 90k€
- Subvention de la région pour le reboisement opéré par la Ville de Thionville dans ses forêts : 5,9k€ ;
- Subventions de la DRAC pour divers projets : numérisation, nettoyage du Christ d'Oeuorange (...) : 7k€

Afin de rationaliser son patrimoine, la Ville de Thionville proposera certaines ventes en 2022 estimées à 3,97 M€ : vente de la CRS36 suite au rachat auprès de l'EPFGE, vente des Tours ICF, vente de terrains et bâtis rue du Vieux collège, rue de la Chênevière, rue de la Peupleraie ou encore rue des Corporations.

Ces cessions permettront à la fois de dégager une ressource d'investissement et de générer des économies sur le fonctionnement.

Les autres recettes d'investissement concernent principalement :

- Le Fonds de Compensation pour la T.V.A. (F.C.T.V.A.), qui permet de compenser, à un taux forfaitaire, la charge de T.V.A. que la Ville supporte sur ses dépenses réelles d'investissement. Pour l'année 2022, le F.C.T.V.A. s'élève à 1 900 k€ ; Depuis 2017 (dépenses 2016), les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale intégreront l'enveloppe du F.C.T.V.A. ;
- La taxe d'aménagement est budgétée au même niveau qu'en 2021 à 600 k€ ;
- Les participations des lotisseurs pour l'aménagement du PUP de la Malgrange et de la route d'Escherange à Oeuorange.

Le recours à l'emprunt est actuellement affiché à hauteur de 7,424 M€. Il comprend un emprunt d'équilibre de 1 M€.

Lors du vote du budget supplémentaire 2022 et de l'intégration du résultat 2021, l'emprunt ne sera ainsi plus que de 6,5 M€.

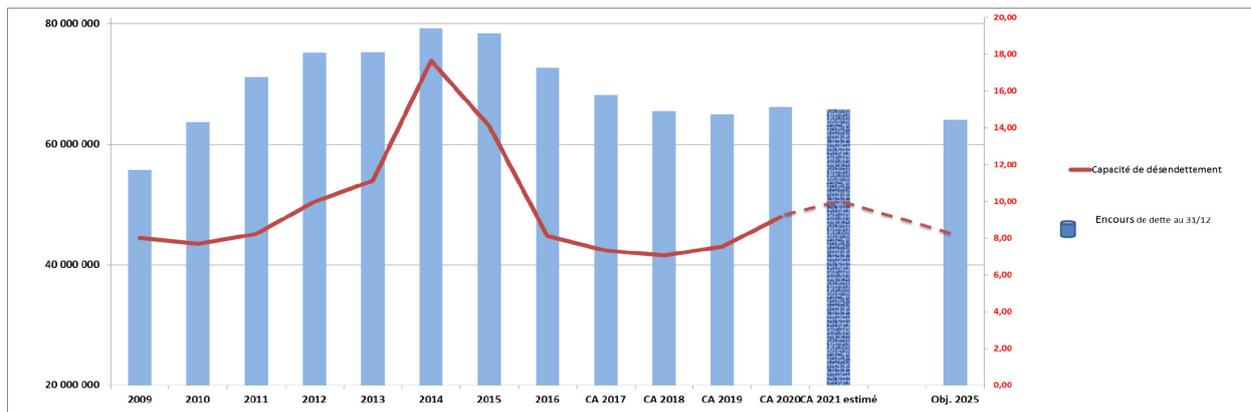
Le recours à l'emprunt sera ainsi à hauteur du remboursement du capital de la dette, permettant un maintien de l'endettement fin 2022.

1.2.3. La gestion de la dette

- **L'encours de la dette**

L'encours de dette Ville était de 79,2 M€ au 1^{er} janvier 2015, et sera de 65,8M€ (dont 1,1M€ d'emprunt COVID) environ au 1^{er} janvier 2022, compte tenu de l'amortissement des prêts au cours des précédents exercices et du recours à l'emprunt à hauteur de 7 M€ en 2021.

De manière consolidée (budget principal et budgets annexes), l'encours de dette sera de moins de 66 M€ au 1^{er} janvier 2022 (105 M€ au 1^{er} janvier 2014).



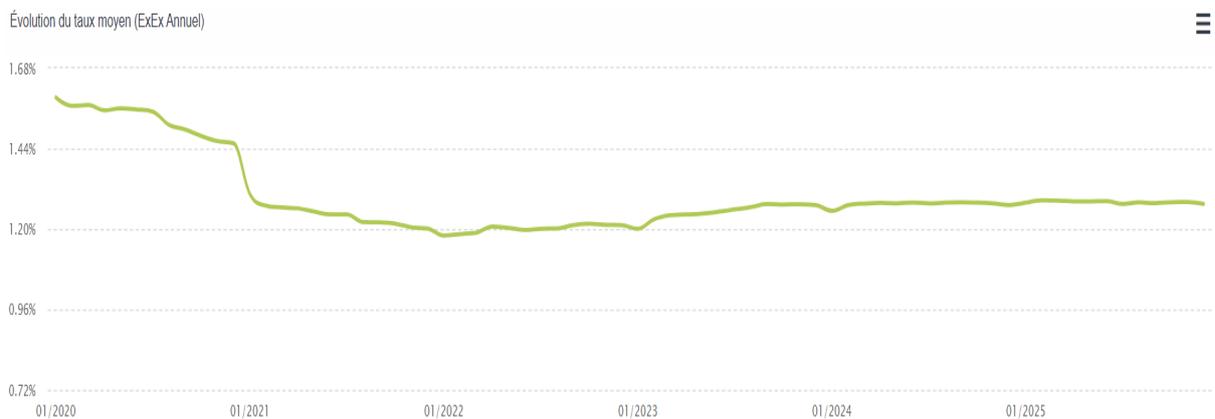
Si le recours à l'emprunt est affiché à 7,5 M€ en 2022 au stade du Budget Primitif, l'emprunt d'équilibre sera au maximum de 6,5 M€ en 2022 grâce à l'intégration du résultat 2021 qui se fera au stade du budget supplémentaire 2022. L'endettement se maintiendra ainsi au cours de l'année 2022 avec un emprunt quasi au même niveau que le remboursement du capital.

L'objectif est de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8,5 ans, et de tendre d'ici 2025 à une capacité de désendettement pérenne proche de 7-8 ans.

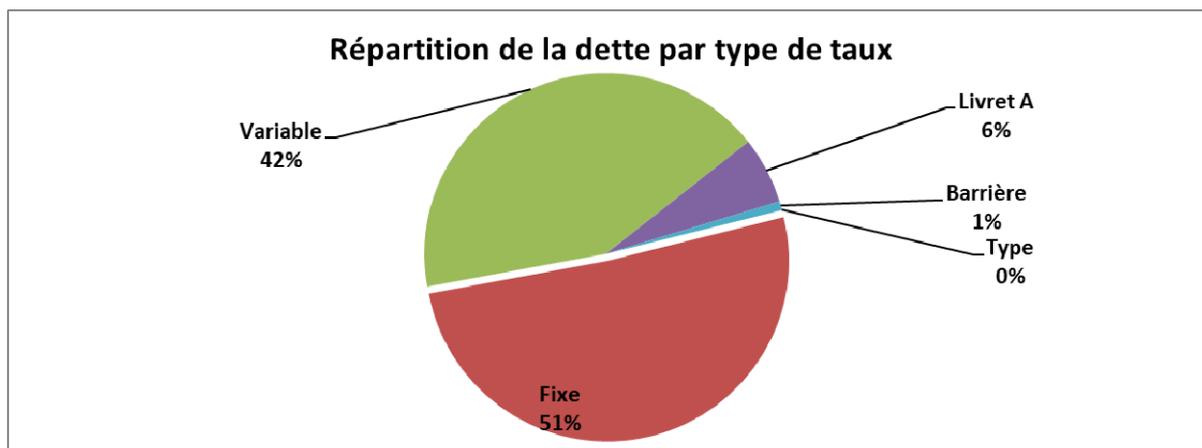
- **La structure de la dette**

Si l'encours de dette de la Ville de Thionville est toujours très élevé avec un ratio de 1.585,00 € de dette par habitant, sa structure est relativement saine.

Les taux d'intérêts demeurent ainsi à un niveau très bas depuis maintenant quelques années du fait de la conjoncture internationale et nationale. Le budget de la Ville de Thionville bénéficie ainsi de ces taux extrêmement bas et affiche un taux moyen à 1,20 % début décembre 2021, soit un niveau encore inférieur à 2020.



La répartition de la dette est équilibrée entre part fixe et part variable.



Il est utile de préciser qu'aucun emprunt souscrit par la Ville ne relève de la qualification « d'emprunt toxique » et que la quasi-totalité des contrats de prêts ne présentent aucun risque (classement 1A de la charte Gissler).

Enfin, la dette se répartit assez équitablement entre les différents organismes prêteurs.

